

(15,875 cas), l'hépatite infectieuse et sérique (7,160 cas) et la tuberculose (3,563 cas). Le tableau 5.14 donne le nombre des cas de maladies à déclaration obligatoire par province en 1973.

Cancer. Statistique Canada, avec le concours de l'Institut national du cancer et des neuf bureaux provinciaux existants d'enregistrement des cas de cancer, a lancé le 1^{er} janvier 1969 un système de déclaration sur l'incidence du cancer au Canada; l'Ontario est la seule province qui ne tienne pas encore de registre. Les provinces participantes font parvenir une simple fiche de déclaration portant les renseignements essentiels concernant le malade et le diagnostic chaque fois qu'un nouveau siège primaire de tumeur maligne est découvert. Les résultats obtenus grâce à ce système pour 1972 figurent aux tableaux 5.15 et 5.16.

Tuberculose. En 1973, on a rapporté au Canada 3,563 nouveaux cas actifs de tuberculose et 567 cas réactivés, soit au total 4,130 cas. Des 8,543 tuberculeux sous traitement à la fin de 1973, 1,434 étaient hospitalisés et 7,109 étaient traités par médication hors de l'hôpital, régime thérapeutique visant à prévenir une évolution du mal vers sa forme active. Le tableau 5.17 fournit des renseignements sommaires.

Avortements thérapeutiques. Selon les déclarations des 10 provinces et du Yukon, 43,245 avortements thérapeutiques ont été pratiqués au cours de la période de 12 mois comprise entre janvier et décembre 1973. Ce chiffre représente une augmentation de 4,340 par rapport aux 38,905 déclarés par les mêmes régions au cours de la période correspondante de 1972. Sur le nombre total déclaré pour 1973, 43,201 (99,9%) ont été pratiqués sur des résidentes du Canada. Ce dernier chiffre correspond à un taux de 12,6 pour 100 naissances vivantes, contre 11,2 en 1972.

Registre canadien de l'insuffisance rénale. En 1972, La Fondation canadienne des maladies du rein a commencé à tenir un registre des cas de traitement par dialyse de longue durée, et l'année suivante cette activité a été prise en charge par Statistique Canada. Les premières statistiques, publiées en janvier 1975, portaient sur les 999 malades qui suivaient un traitement de dialyse au 1^{er} janvier 1973 et sur les 572 qui ont commencé ou recommencé un traitement au cours de 1973. De ce nombre, 531 ont subi le traitement pour la première fois en 1973. Les détails relatifs à ce groupe figurent au tableau 5.18. Les statistiques sur les transplantations n'ont pas encore été analysées.

Hygiène mentale. Les établissements de soins psychiatriques au Canada ont déclaré au total 126,329 admissions et 128,651 radiations en 1974. Le nombre de malades inscrits dans les établissements à la fin de 1974 s'établissait à 54,876. Le rapport admissions/nombre de malades en fin d'année, qui constitue une mesure du mouvement de la population hospitalisée, est passé de 2.12 en 1973 à 2.30 en 1974. Le tableau 5.19 montre la répartition des mouvements des malades hospitalisés dans les divers types d'établissements psychiatriques.

5.4.5 Personnel

Traitements du personnel infirmier. Dans l'ensemble, les traitements des infirmières dans les hôpitaux en 1974 ont augmenté de 15,9% par rapport à 1972. Le traitement annuel moyen des infirmières autorisées de service général dans les hôpitaux généraux publics s'échelonne entre \$8,843 dans le cas des simples infirmières diplômées et \$10,844 dans le cas des infirmières titulaires d'une maîtrise en sciences infirmières (tableau 5.20). Dans la catégorie des infirmières diplômées sans autres titres de compétence, la moyenne des traitements se situe entre \$7,935 dans le cas des infirmières non autorisées de service général et \$12,716 dans le cas des directrices de l'enseignement infirmier. Normalement, les infirmières autorisées de service général (sans autres titres de compétence) employées dans les hôpitaux publics de convalescence et réadaptation touchent plus que leurs collègues des autres types d'hôpitaux.

Infirmières autorisées. Les données sur les infirmières autorisées sont fournies chaque année par le secrétaire général des organismes provinciaux de réglementation professionnelle. Le groupe des infirmières constitue l'élément le plus important de l'ensemble de la main-d'œuvre sanitaire, dont il représente environ 45%. Il comprend également les infirmières de service psychiatrique, les infirmières auxiliaires qualifiées et les infirmiers auxiliaires. Les chiffres de 1973 figurent au tableau 5.21.